

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-018**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 22
 votants : 27

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Déploiement du service de collecte de cartons bruns en apport volontaire

Demande de subvention

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Rapporteur : P. ROUX

Par courriel du 27 janvier 2025, le SYDED a informé la collectivité de la généralisation sur son territoire de la collecte de cartons bruns en apport volontaire à compter du 1^{er} juillet 2025. Dès lors, le SYDED va équiper chaque commune de conteneurs dédiés selon les critères suivants :

- 1 conteneur pour 1 000 habitants ;
- Installation du conteneur sur l'écopoint le plus fréquenté de la commune ;
- Installation en proximité du centre-bourg quand l'espace public le permet.

Pour l'ensemble du territoire du SYDED, cela représente un investissement de 422 280 € HT, d'ores et déjà subventionné à hauteur de 70 % par CITEO. En complément, le SYDED a sollicité le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour une subvention de 10 %. Toutefois, cette subvention départementale s'inscrivant dans les CDDI, il est demandé à chaque Communauté de Communes de donner son accord.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, l'investissement s'élève à 26 520 € HT pour 13 conteneurs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'inscription dans le CDDI d'une subvention au profit du SYDED à hauteur de 2 652 €, représentant 10 % de l'investissement sur le territoire intercommunal.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu le CGCT ;

Vu l'exercice de la compétence collecte sélective en apport volontaire exercée par le SYDED de la Haute-Vienne sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant la nécessité d'optimiser les performances de tri, d'améliorer la qualité de tri des recyclables sur le territoire du SYDED et que cela constitue un enjeu essentiel de sa politique ;

Considérant la demande de subvention déposée par le SYDED Haute-Vienne auprès du Département en application du Guide des aides et subventions pour les communes et leurs groupements 2024 afin de maîtriser les dépenses liées au tri et à la valorisation et d'optimiser les recettes ;

Considérant que le soutien financier du Département de la Haute-Vienne s'inscrit dans le cadre du dispositif du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **valide** le plan de financement ci-dessous destiné à doter la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix de conteneurs de collecte de cartons bruns en apport volontaire :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€ HT)	Nature	Taux	Montant (€ HT)
Achat de conteneurs	26 520 €	CITEO	70 %	18 564 €
		Département 87	10 %	2 652 €
		Autofinancement SYDED 87	20 %	5 304 €
Total	26 520 €	Total		26 520 €

- **reconnait** que le montant de la subvention du Département de la Haute-Vienne d'un montant de 2 652 euros HT soit pris sur l'enveloppe du CDDI de la Communauté de Communes par voie d'avenant ;

- **autorise** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SYDED de la Haute-Vienne en tant que pièce complémentaire au dossier de demande de subvention initialement déposé auprès du Département.

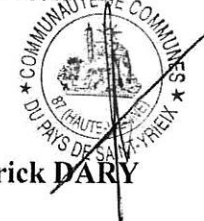
Le secrétaire



Pierre MILLET-LACOMBE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.